

(la « **Société** »)

## **AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES JOUETS DU 29 SEPTEMBRE 2025**

### **Ordre du jour**

#### Pour avis :

1. Les dispositions relatives à la réparation des jouets
2. L'évolution des contrats d'adhésion

#### Pour information :

3. Le rapport d'activité et chiffres clés
4. Les éco-modulations 2026 votées au Comité des Parties Prenantes du 30/09/2024
5. La Grande Collecte Solidaire des Jouets

Le 29 septembre 2025, à 15h00,

Les membres du Comité des Parties Prenantes Jouets (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéo conférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 22 septembre 2025, adressée par voie électronique.

### **Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes Jouets d'Ecomaison :**

#### Au titre du collège des producteurs :

- Mme Giulia Bascret, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD)
- M. Christophe Drevet, titulaire, représentant de la Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP)
- M. Christian Molinari, titulaire, représentant des éditeurs de Jeux
- M. Hugo Jublan, titulaire, représentant de Fédération e-commerce et de la vente à distance (FEVAD)

#### Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mme Isabelle Vedie, titulaire, représentante de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) ;
- Mme Françoise Weber, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) par délégation de pouvoir à Isabelle Vedie ;
- Mme Marie-Eve Fermet, titulaire du Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID);
- M. Thomas Nabon, titulaire, représentant d'ESS France

#### Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Mme Philippine Dubois, suppléante, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR) ;

(la « **Société** »)

- Mme Marion Adam, titulaire, représentante de l' Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) ;
- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF) par délégation de pouvoir à Sylviane Oberlé ;

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;

**Absents :**

- M. Philippe Boulogne, titulaire, représentant de FRENE
- M. Jacky Bonnemains, titulaire, représentant Robin des Bois
- Mme Mélanie Lepoultier, titulaire, intercommunalité de France
- M. JérémY SETT BON, suppléant de la Fédération des Entreprises d'Insertion par délégation
- M. Jean-Luc JUGANT, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE)
- M. Jean Kimpe, suppléant, de la Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE)
- Mme Pauline Debrabandere, titulaire, représentante de Zero Waste France (ZWF)

**Assistent également à la réunion, en tout ou partie :**

- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

**Pour Ecomaison :**

- M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Règlementaires et Juridiques ;
- M. Matthieu Goutti, Responsable de la filière Jouets ;
- Mme. Pauline Boulard, Chargée des Affaires Règlementaires et Institutionnelles

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Christophe Drevet préside la réunion en sa qualité de Président du Comité des Parties Prenantes Jouets (le « Président »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, le Comité a valablement délibéré sur les projets soumis à son avis.

(la « Société »)

### Saisine pour avis

1. Ecomaison a soumis au vote **pour avis les dispositions relatives à la réparation à savoir l'intégration dans le fonds dédié au financement de la réparation le développement et la facilitation de l'auto-réparation**

#### Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable**
- Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP) : **Favorable**
- Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE) : **Absent**
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) : **Favorable**
- Union des éditeurs de Jeux (UEJ) : **Favorable**

#### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Favorable**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement par délégation de pouvoir à fédération professionnelle des entreprises du recyclage : **Favorable**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Favorable**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Absent**
- ESS France : **Favorable**

#### Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Favorable**
- Cercle National du Recyclage : **Abstention**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Abstention**
- Association Régions de France par délégation de pouvoir à l'AMF : **Favorable**
- Intercommunalités de France : **Absent**

#### Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Favorable**
- FRENE : **Absent**
- Zero Waste France : **Absent**
- France Nature Environnement : **Absent.**
- Robin des bois : **Absent**

Avec onze (11) avis favorables, zéro (0) avis défavorables et deux (2) abstentions, le Comité émet un avis favorable à la proposition de financer les actions en vue d'encourager l'auto-réparation, la réparation assistée ainsi que la réparabilité des jouets. Ces actions peuvent être l'organisation d'opérations événementielles de promotion à la réparation, l'incitation à l'auto-réparation ainsi que l'accès aux pièces détachées.

(la « **Société** »)

## **2. Recueillir un avis sur l'évolution du contrat d'adhésion**

La Société propose au Comité des Parties Prenantes le nouveau contrat d'adhésion.

### Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable**
- Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP) : **Favorable**
- Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE) : **Absent**
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) : **Favorable**
- Union des éditeurs de Jeux (UEJ) : **Favorable**

### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Favorable**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement par délégation de pouvoir à fédération professionnelle des entreprises du recyclage : **Favorable**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Favorable**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Absent**
- ESS France : **Favorable**

### Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Favorable**
- Cercle National du Recyclage : **Favorable**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Favorable**
- Association Régions de France par délégation de pouvoir à l'AMF : **Favorable**
- Intercommunalités de France : **Absent**

### Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Favorable**
- FRENE : **Absent**
- Zero Waste France : **Absent**
- France Nature Environnement : **Absent**
- Robin des bois : **Absent**

Avec treize (13) avis favorables, zéro (0) avis défavorables et zéro (0) abstentions, le Comité émet un avis favorable à la proposition de révision du contrat d'adhésion.

### Saisine pour information

Ecomaison a également présenté pour information, à l'aide d'une présentation, le rapport d'activité, les éco-modulations présentées en Comité des Parties Prenantes le 30 septembre 2024 et la Grande Collecte Solidaire des Jouets.

**ECOMAISON**

Société par actions simplifiée  
Capital Social de 291 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012 Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)



Christophe Drevet

*Président*

**ECOMAISON**

Société par actions simplifiée  
Capital Social de 291 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)